

PROVINCE DE NAMUR

Commune de PROFONDEVILLE

**Enquête Publique : Projet des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques wallons
(2022-2027)**

Enquête publique

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive Européenne (2000/60/CE) relative à la gestion intégrée de l'eau, les projets des troisièmes Plans de Gestion par district hydrographique (cycle 2022-2027) sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
24/10/2022	2 novembre 2022	2 mai 2023 inclus	Florian Goosse – Directeur général

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de bureau soit de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 au Secrétariat de l'Administration communale sis Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville (au 1^{er} étage) ou sur rendez-vous à un autre moment, contactez : Florian Goosse – Directeur général au 081/39.60.70 ou par mail : florian.goosse@profondeville.be.

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : <http://eau.wallonie.be>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus). ~~Les observations verbales seront également recueillies lors de la séance de clôture qui se tiendra le XXX, à XXh, à l'adresse ci-dessus.~~

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :

Projets des Plans de Gestion par district hydrographique 2022-2027
Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface, Du SPW ARNE Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Profondeville, le 18/10/2022.

Le Directeur Général
F. GOOSSE

Par le Collège,

Le Bourgmestre,
L. DELIRE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2, sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.